Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_061-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2025_007_061

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Céline PETETIN, James TESSON et Daphné HERMÈS.
Excusés : Jennifer NOU (pouvoir à Stéphane HERVOIR), Stéphanie SIMON (pouvoir à Guylaine SÉNÉ), Roméo AUNAY (pouvoir à Céline LANGUENOU) et Franck WALLON (pouvoir à Céline REBOUL)

Secrétaire de séance : François MOREAU

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstention
17	13	4	17	0	0

SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Exposé :

À la suite de l'intrusion qui a eu lieu dans la nuit du vendredi 12 décembre au samedi 13 décembre 2025 à l'école Lucien Kerlann, Monsieur le Maire, dans un souci de sécurité, demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer les devis afin d'équiper l'école d'une alarme anti-intrusion et d'équiper l'espace public de caméras de vidéoprotection. Il propose également d'élargir ces mesures à l'Arc-en-Ciel et à la Mairie.

Ces dépenses devaient être proposées au budget 2026. Il précise que des devis avaient été sollicités en ce sens. Le coût prévisionnel avoisinerait les 25 000,00 €.

Il précise également qu'au vu des réalisations de l'année 2025 et des crédits disponibles, les dépenses peuvent être engagées dès à présent.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les réalisations budgétaires de l'année 2025
Considérant la nécessité de sécuriser les bâtiments publics

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

Article 1 **: de donner une suite favorable aux propositions de Monsieur le Maire à savoir**

- **L'installation d'une alarme anti-intrusion dans l'école Lucien Kerlann, l'Arc-en-Ciel et la Mairie**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_061-DE

- **En accord avec la gendarmerie, l'installation de caméras de vidéoprotection sur l'espace public à proximité des bâtiments précités**

Article 2 **: que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

Pour copie conforme au registre,

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
François MOREAU